



**MÉTROPOLE**  
EUROPÉENNE DE LILLE



DOSSIER DE CONCERTATION – du 25 mars au 30 avril 2019

# WATTRELOS

Les villas

Projet de renouvellement urbain

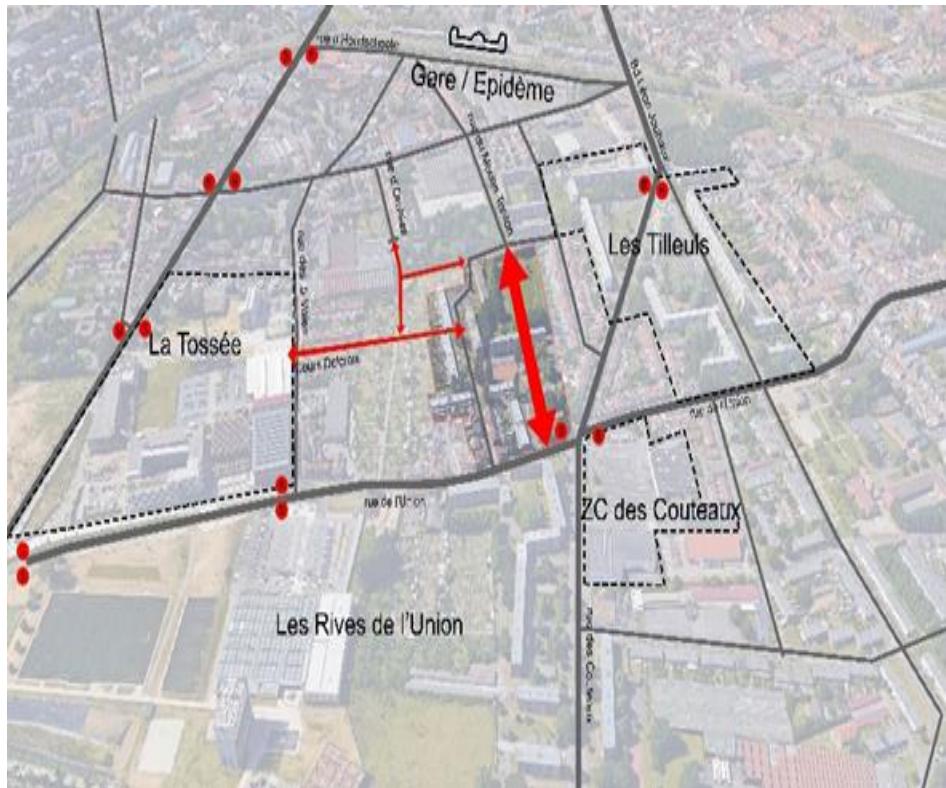


## **Ce présent dossier mis à disposition du public comprend:**

- un plan du périmètre de projet soumis à la concertation
- un document de présentation générale du quartier
- un document de synthèse des objectifs du projet urbain
- un cahier destiné à recueillir les avis
- deux délibérations précisant le processus de concertation envisagé, pour donner aux habitants le moyen d'exercer leur droit d'expression.

## **Le périmètre élargi du projet et son environnement urbain**

## LE CONTEXTE DU QUARTIER



Wattrelos est une commune d'environ 41 000 habitants, jouxtant Roubaix, Tourcoing et la frontière Belge. Le nombre d'habitants des 3 communes citées s'élève à environ 235 000 Habitants soit aux alentours de 20% de la population métropolitaine (source : INSEE 2018).

Le secteur prioritaire des Villas fait partie du quartier de La Mousserie (2 500 habitants) qui s'est construit dans les années 50-60 et qui regroupe 1 240 logements locatifs sociaux, tous construits avant 1974. Ils accueillent majoritairement des ménages aux revenus faibles.

Il s'agit du 2<sup>ème</sup> quartier d'habitat social de la Ville, et à ce titre il a été reconnu plusieurs années pérимètre de quartiers prioritaires par l'Etat et a fait l'objet dès 2002, de la part de la ville, d'une demande d'inscription au Programme National de Rénovation Urbaine.

Le quartier des Villas garde un caractère résidentiel et bénéficie d'un environnement verdoyant et arboré.

Il se situe à proximité du pôle d'excellence de l'Union et de la gare de Tourcoing est également toute proche (10 mn à pied) ce qui permet de rejoindre Lille en 15mn. La proximité de cette gare représente un atout majeur pour le désenclavement du quartier et la mobilité des habitants.

Il doit pouvoir bénéficier à terme des dynamiques de ces deux secteurs, notamment en matière d'économie, d'emploi, de mobilité et de programmation logement.

# **PRÉSENTATION DU PROJET NPRU – PÉRIMÈTRE DU PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION**

# **LES CARACTÉRISTIQUES DU SITE**

- Trois barres de 40 logements entourées de maisons individuelles et d'espaces verts

Le diagnostic réalisé par le bureau d'étude fait état de trois points durs :

- le carrefour (**n°1**),
  - la ruelle de desserte à l'arrière du quartier (**n°2**),
  - l'effet écran de la barre Dufy (**n°3**).

Par ailleurs, le bailleur a confirmé l'impossibilité de réhabiliter les logements sociaux.

Construits en 1958, ces logements de petites typologies (T3 de 50 m<sup>2</sup>), sont obsolètes. La réhabilitation serait très couteuse pour une amélioration de faible qualité.



# **LES OBJECTIFS DU PROJET**

## **Objectifs urbains prioritaires du projet :**

- Conforter la vocation résidentielle déjà existante par l'innovation, la mixité sociale et générationnelle et la requalification paysagère et viaire
- Désenclaver le quartier par l'articulation avec l'Union et le confortement des axes Est/Ouest
- Créer des espaces de rencontres
- Conforter l'offre commerciale (centres commerciaux des Tilleuls et des Couteaux)

## **Objectifs sociaux du projet :**

- Accompagner les habitants notamment sur l'accès à la formation et à l'emploi
- Faciliter la mobilité des habitants
- Développer les liens intergénérationnels
- Faciliter les échanges entre les habitants

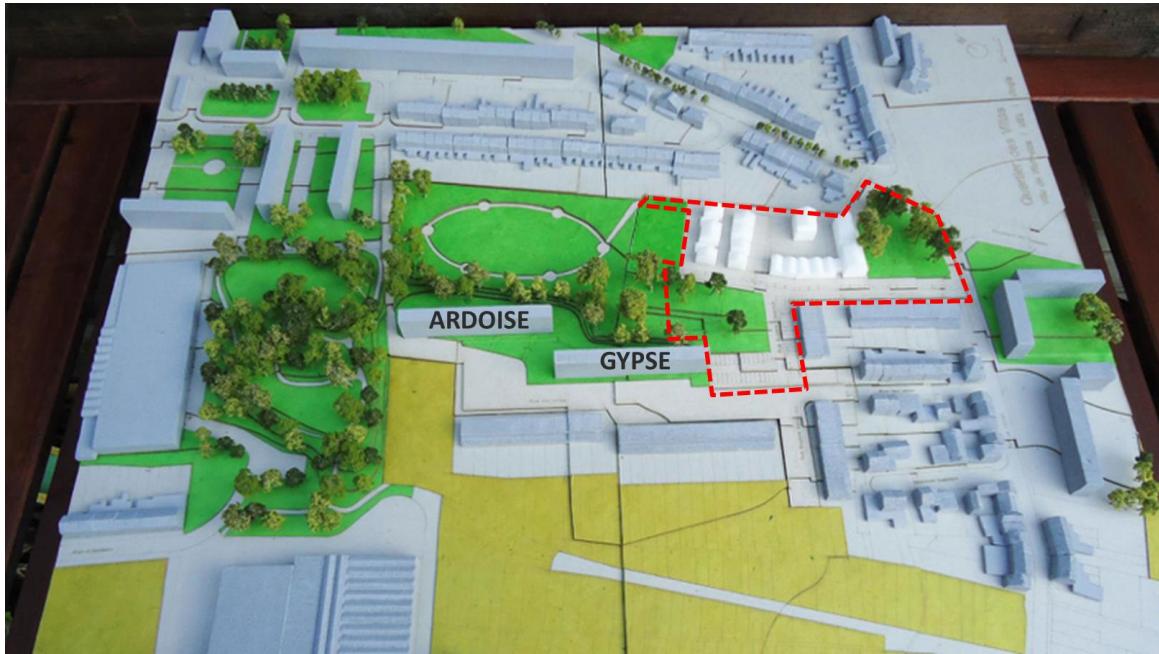
## LES 3 PHASES DU PROJET - L'EXISTANT



### LE PROJET EST CONÇU EN TROIS PHASES AFIN :

- De permettre un démarrage rapide des opérations
- De différer chronologiquement les interventions sur chacune des barres afin d'assurer les étapes de la programmation du relogement dans des conditions optimales.
- De faciliter le regain d'attractivité du secteur.

## LES 3 PHASES DU PROJET - PHASE 1



### **PHASE 1 :**

- La démolition de l'immeuble «Dufy» (40 logements)
- L'aménagement du parvis végétal d'entrée (1 915m<sup>2</sup>)
- Le raccordement sur le boulevard Léon Jouhaux de la voie de desserte des garages pour résoudre le point dur n°1 du carrefour
- L'aménagement de la phase 1 du Parc des Villas (2 380m<sup>2</sup>)
- La réalisation de Voiries Réseaux Divers (VRD) : 4 480m<sup>2</sup>

Une première opération de construction permettra la réalisation de 14 logements individuels groupés neufs pour environ 1 246 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

## LES 3 PHASES DU PROJET - PHASE 2



### **PHASE 2 :**

- Démolition de l'immeuble «Ardoise» (40 logements)
- L'aménagement de la phase 2 du Parc des Villas ( $5\ 780\text{m}^2$ )
- La réalisation de Voiries Réseaux Divers :  $2\ 430\text{m}^2$

Construction résidentielle : il est programmé **6150 m<sup>2</sup>** de surface de plancher soit 34 logements individuels et 15 logements collectifs

## LES 3 PHASES DU PROJET - PHASE 3



### **PHASE 3 :**

- Démolition de l'immeuble «Gypse» (40 logements)
- La finalisation du parc des Villas
- La réalisation de Voiries Réseaux Divers : 1 760m<sup>2</sup>

Construction résidentielle : il est programmé 1 068m<sup>2</sup> de surface de plancher soit 12 logements individuels.

## LES PRINCIPAUX PARTIS PRIS D'AMÉNAGEMENT ONT ÉTÉ DE :

- Noter que les réhabilitations lourdes ne sont pas pertinentes, et planifier la démolition des trois barres.
- Casser l'enclavement en créant une voie de circulation et y intégrer les déplacements doux.
- Privilégier des espaces paysagers de qualité.
- Travailler les espaces publics avec les habitants et optimiser les périodes transitoires.
- Favoriser des produits logements qui permettront aux ménages modestes d'accéder à la propriété.



## ZOOM SUR LES VOIRIES

La restructuration urbaine envisagée propose un prolongement de la rue du Moulin Tonton. Cette nouvelle voirie de désenclavement répond à un triple objectif :

- Assurer une percée visuelle vers l'intérieur du quartier à partir de la rue de l'Union
- Aménager la desserte des îlots de logements créés
- Composer un parvis d'entrée au futur projet en cœur de quartier dans la continuité du parc du Moulin Tonton.

Ainsi, dans la première esquisse de projet, cette voie se développe-t-elle sur une emprise de 12 à 14 m de large. Toutefois la partie consacrée à la circulation automobile sera limitée à 1 ou 2 voies maximum. De plus, pour ralentir la vitesse de circulation, la largeur de cette partie sera limitée au strict nécessaire.

La majeure partie de l'emprise sera donc consacrée aux circulations douces (piéton et vélo), au stationnement (une bande de stationnement longitudinal).

Les aménagements de cette voirie feront l'objet d'une attention particulière tant du point de vue de leur fonctionnement que de leur intégration à l'environnement existant. C'est pourquoi, dans le but de préserver l'identité végétale du site, cette percée intégrera des plantations paysagères.

## ZOOM SUR LA QUALITÉ DES ESPACES PAYSAGERS ENVISAGÉS.

Le parc des Villas comprend un hectare de verdure à la limite de Tourcoing dans le quartier du Sapin Vert. Le projet de renouvellement urbain permettra de remettre en avant la qualité paysagère de ce secteur et d'en faire un atout supplémentaire pour l'image du quartier.

Les espaces publics paysagers contribuent à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité du quartier, il est donc essentiel de valoriser les bienfaits du végétal en ville. C'est pourquoi, La ville de Wattrelos est soucieuse de la qualité de ces aménagements paysagers et veille à respecter l'environnement à travers le choix des essences, en favorisant la biodiversité de la flore et de la faune locale et lors de l'entretien, en limitant l'utilisation de produits nocifs, tels que les pesticides.

La création du parc constitue l'opportunité de doter l'aménagement d'une diversité végétale. Le projet travaille la transition en limite du parc en proposant de constituer des massifs arbustifs périphériques. Des fosses de plantations jusqu'à 1,5m permettront la plantation de sujets à développement plus important. Le choix d'espèces à caractère local pour les arbres et arbustes sera favorisé. L'implantation d'essences présentant une ombre légère compte tenu de l'importance des plantations d'arbres de haut jet sera aussi priorisée. Des arbres tiges en port libre à l'intérieur du site, des arbres tiges palissés ou boules aux abords de la voirie traversante permettront de créer un urbanisme paysager favorable à l'intégration des éléments à venir et à la lisibilité des circulations par continuités végétales.

Il sera également proposé dans le cadre de ce projet d'aménager un terrain de proximité de jeux ainsi qu'un espace ludique pour enfants.

Le maillage de l'espace public paysager a un rôle essentiel à jouer pour la conservation de la biodiversité urbaine (flore, faune, habitats). La présence de végétal en ville contribue à une meilleure efficience énergétique des bâtiments, en réduisant l'effet d'îlot de chaleur urbain. Cet effet est problématique en raison des dérèglements provoqués par la chaleur sur la santé, la durée de vie des matériaux et le climat local.

La qualité de l'air est une préoccupation majeure en milieu urbain, dans un souci de protection de la santé publique et de l'environnement. La présence de végétal en ville influence largement la qualité de l'air urbain (séquestration carbone, absorption de polluants...).

## LE CALENDRIER DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

ETUDE ET DEMARCHE	DEBUT	FIN
<b>ETUDES PRÉALABLES AU PROJET</b> pour définir entre autre, le plan directeur présenté sur les photos de maquette. Puis ajuster le projet en fonction des retours des financeurs, de l'enquête publique etc.	mai 2017	1 er semestre 2019
<b>RÉUNION PUBLIQUE</b>	6 septembre 2018	
<b>COMITÉ D'ENGAGEMENT LOCAL (cela correspond au jury des financeurs)</b>	7 décembre 2018	
<b>OUVERTURE DU REGISTRE</b>	Mars 2019	
<b>RÉUNION D'INFORMATION POUR LES LOCATAIRES DE DUFY (phase 1), sur la manière dont le relogement va se dérouler.</b>	3 avril 2019	
<b>SIGNATURE DE LA CONVENTION qui précise l'engagement financier de tous les partenaires</b>	Fin 2019	

## L'ÉVOLUTION DU FONCIER : AVANT / APRÈS

### Plan foncier avant



# **MODALITES DE CONCERTATION ENVISAGEES PAR LA COMMUNE DE WATTRELOS**

La Ville de Wattrelos a souhaité associer les habitants et les acteurs locaux du quartier dès le commencement du projet NPRU, en 2017.

## **Dès la phase de protocole, plusieurs actions de concertation sont mises en œuvre :**

- ~ En septembre 2017, un temps d'échange avec les habitants du quartier, organisé avec les Conseillers Citoyens
- ~ La participation de 3 représentants du Conseil citoyen aux comités de pilotage.
- ~ La mise en place d'un Atelier de Travail Urbain avec la participation des habitants en janvier 2019
- ~ Des réunions de quartier publiques pour informer sur l'avancement du projet.
- ~ La réunion d'échanges avec les riverains bénéficiant de la rénovation de la rue des Villas
- ~ Une réunion avec les Conseillers Citoyens le 6 septembre 2018
- ~ Une réunion publique d'information aux habitants le 13 septembre 2018

## **Ces actions sont complétées par :**

- ~ La mise à disposition du public de ce dossier de présentation du projet avec le registre pour recueil des avis des populations.

## **Des actions seront proposées dans ce sens pour accompagner les habitants sur différents domaines tels que :**

- ~ Le relogement,
- ~ la gestion transitoire des espaces publics,
- ~ l'accompagnement au changement et la mémoire du quartier.
- ~ Dorés et déjà, des images vidéo sur les transformations du quartier pour garder la mémoire du projet ont été réalisées.

## **MODALITES DE CONCERTATION ENVISAGEE PAR LA MEL**

Le projet de mandat 2014-2020 de la MEL est marqué par la volonté de créer une Métropole Citoyenne par :

- un dialogue renforcé et l'association du citoyen dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement du territoire
- l'enjeu porté par la réforme de la Politique de la Ville qui vise également à offrir une place plus importante aux démarches de concertation et de citoyenneté.

La MEL a confirmé ce principe et fixé son cadre de référence par l'adoption de la charte de la participation citoyenne en Conseil Métropolitain du 02 décembre 2016 (délibération 16 C 0904).

La MEL, compétente en Politique de la Ville depuis le 1er janvier 2015 (loi MAPTAM\*) assure déjà un accompagnement des dispositifs de citoyenneté relatifs au Contrat de Ville qui passe notamment par :

- L'accompagnement à la création et au développement des conseils citoyens
- L'accompagnement à la création des maisons du projet et de leurs modalités de fonctionnement

Par ailleurs, conformément au nouveau cadre réglementaire depuis la loi ALUR du 24 mars 2014, les projets de renouvellement urbain doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par le projet, pendant toute la durée de son élaboration. Les modalités de concertation sont définies par la MEL en lien avec les communes, qui devront également délibérer sur les principes.

## **ANNEXES:**

**1- DÉLIBÉRATION (17 C 0515 DU 01/06/17) DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE  
SUR LES MODALITÉS DE CONCERTATION DES NPRU,**

**2- DÉLIBÉRATION (16 C 0402 DU 24/06/16) DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE  
SUR LA COMMUNE DE WATTRELOS SUR LES MODALITÉS DE CONCERTATION.**

## Délibération du CONSEIL

AMENAGEMENT ET HABITAT - URBANISME, AMENAGEMENT ET VILLE - POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de Ville- Nouveau Programme de Renouvellement Urbain - Communication et concertation des quartiers du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion sociale (loi Lamy) du 21 février 2014 définit les contours d'une nouvelle politique de la ville et lance un nouveau programme national de renouvellement urbain (PNRNU) pour la période 2014-2024 qui prend la suite du premier programme national de rénovation urbaine (PNRU 1). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la loi MAPTAM a confié à la Métropole Européenne de Lille la compétence « Politique de la ville » permettant de doter le territoire d'une véritable stratégie de développement durable des quartiers totalement intégrée au projet métropolitain.

Dans ce cadre, la MEL souhaite développer une stratégie métropolitaine, articulée avec celles des communes, en matière d'information, de communication et de concertation dans les quartiers en renouvellement urbain.

Cet objectif s'inscrit pleinement dans l'ambition du projet de mandat de créer une Métropole Citoyenne par un dialogue renforcé et l'association du citoyen dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement du territoire et par l'enjeu porté par la réforme de la Politique de la Ville qui vise également à offrir une place plus importante aux démarches de concertation et de citoyenneté.

Par ailleurs, la délibération n°16 C 0904 du 02 décembre 2016 a adopté la charte de la participation citoyenne. Les actions à engager découlent de ce cadre de référence.

La MEL assure déjà un accompagnement des dispositifs de citoyenneté relatifs au Contrat de ville. Cela passe par l'accompagnement à la création et au développement des conseils citoyens ainsi que par l'accompagnement à la création des Maisons de Projet et la définition de leurs modalités de fonctionnement, comme décliné dans le contrat de ville de la métropole Européenne de Lille signé le 15 juillet 2015.

Par ailleurs, conformément au nouveau cadre réglementaire depuis la loi ALUR du 24 mars 2014, les projets de renouvellement urbain doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par le projet, pendant toute la durée de son élaboration. Les modalités de concertation sont définies par la MEL en lien avec les communes, qui devront également délibérer sur les principes.

La présente délibération se décline sur les neufs sites retenus parmi les quartiers prioritaires de la politique de la ville comme présentant des dysfonctionnements urbains les plus importants du territoire métropolitain.

Les quartiers d'intérêt national retenus par l'arrêté du 29 avril 2015, visé au II de l'article 9-1 de la loi n°2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 sont :

- Secteur Sud-Lille
- Nouveau Mons, Les Sarts, Dombrowski-Mons en Baroeul
- Quartier intercommunal Blanc Seau- Croix Bas Saint Pierre – Roubaix
- La Bourgogne – Tourcoing
- Les Oliveaux – Loos

Les quartiers d'intérêt régional retenus par le conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015 et du 23 juin 2015 sur proposition du préfet de région sont :

- Les Villas – Wattrelos
- Liévin, Trois Baudets – Hem
- Blanc Riez – Wattignies
- Bois Blancs – Lille

Dans ce contexte, les modalités de la concertation qui seront mises en œuvre par projet s'attacheront à poursuivre plusieurs objectifs.

### 1.Informer

Il s'agit de donner accès, à l'ensemble des personnes concernées, à une information sur le projet articulant le contexte métropolitain du programme de rénovation urbaine, sur la base des éléments de communication précisés précédemment, et une information de proximité sur les réalités locales du projet.

Les maisons du projet sont un lieu privilégié pour diffuser cette information.

### 2.Echanger

L'objectif est de créer les conditions d'échanges permettant à chacun de poser les questions relatives au projet, de pouvoir donner un avis, et partager des propositions.

A chaque étape du projet, une synthèse du contenu de la concertation permettra de mettre en valeur les propositions qui en auront émergé afin d'éclairer par l'expertise d'usage les réflexions techniques et budgétaires du projet.

A l'issue, le bilan de la concertation doit être dressé par projet ; Il est délibéré par la MEL. Ainsi il devra comporter les éléments suivants :

- Les modalités de concertation mises en place au regard de l'importance et des caractéristiques du projet ;
- Les publics et acteurs mobilisés en valorisant la diversité ;
- Les variables du projet définies en amont et soumises à la concertation, et les propositions issues de la consultation sur les sujets identifiés. Le bilan s'attachera à mettre en valeur dans quelle mesure ces propositions ont influé sur l'aménagement et les orientations prises.

**Modalités de concertation**

La présente délibération fixe un cadre minimum de modalités de concertation. Elles devront permettre d'atteindre les objectifs poursuivis et définis ci-dessus.

Si les communes estiment qu'ils ne sont pas suffisants pour atteindre les objectifs définis, au regard des circonstances locales, il leur appartiendra de mettre en place des dispositifs complémentaires.

L'adéquation des moyens mis en place, au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, seront à mettre en valeur dans le bilan de la concertation des projets délibérés par la MEL.

La première phase de concertation se déroulera selon les modalités ci-dessous :

- La mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet avec un registre pour recueil des avis :
  - o siège de la Métropole, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux
  - o site internet de la Métropole : [lillemetropole.fr](http://lillemetropole.fr)
  - o à l'hôtel de ville et en mairie de quartier, le cas échéant aux heures habituelles d'ouverture des bureaux
- L'affichage de panneaux d'information d'au moins 15 jours dans un équipement du quartier et/ou à l'hôtel de ville, avec mise à disposition du public d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles ;
- Au moins une réunion publique permettant le débat entre les villes, la Métropole Européenne de Lille, les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées ;
- Au moins une présentation au Conseil de quartier et au Conseil citoyen.

Le dossier de présentation contiendra :

- Un document de présentation générale du quartier
- La présente délibération

Ce dossier pourra être actualisé et complété au gré des réflexions et de l'avancement dans la définition du projet.

La présente concertation sera portée à la connaissance du public par affiches au siège de la Métropole et des mairies. Le public sera également informé par avis dans deux journaux locaux, précisant les dates et les lieux de la concertation.

Par conséquent, la commission « Logement et Politique de la Ville » consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'adopter les objectifs des projets et les modalités de concertation préalable tels que définis ci-dessus ;
- 2) D'autoriser le Président à engager les formalités nécessaires à la bonne tenue de la concertation

**Adopté à l'unanimité****Acte certifié exécutoire au 12/06/2017**

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Pour le Président,

Le Responsable délégué



Arnaud FICOT

## Délibération du CONSEIL

AMENAGEMENT ET HABITAT - URBANISME ET AMENAGEMENT - RENOUVELLEMENT URBAIN

### WATTRELOS - NPNRU - Quartier des Villas - Lancement de la concertation préalable sur le projet de renouvellement urbain

#### 1. Rappel du contexte

Le Contrat de Ville de la Métropole Européenne de Lille a été signé le 15 juillet 2015 : il fixe les orientations et le cadre de référence pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la Métropole.

Le quartier des Villas à Wattrelos a été identifié parmi les quartiers prioritaires de la politique de la ville comme présentant des dysfonctionnements urbains importants. Il a été inscrit en tant que quartier d'intérêt régional du NPNRU par arrêté ministériel du 29 avril 2015.

Le quartier des Villas s'est construit entre les années 1955 et 1960 et a peu évolué dans sa globalité. Il peut être ainsi décrit :

- Un quartier en majorité d'habitat locatif social collectif dans un urbanisme typique des années 50/60 qui se dégrade et qui ne répond plus aux attentes des habitants
- De vastes espaces publics, représentant un véritable atout pour le quartier, mais qui manquent de qualité faute de réelles fonctions
- Des polarités commerciales à proximité fortement dégradées
- Un secteur, laissé en impasse, et mal connecté à ses espaces environnants,
- Une dégradation du cadre de vie renforcée par la présence de logements murés et marquée par un sentiment d'insécurité.
- Des dynamiques de peuplement à consolider afin de retrouver un équilibre territorial

Ce secteur a fait l'objet d'une étude de faisabilité pour sa rénovation en 2012 et d'une étude de programmation urbaine en 2014-2015. Ces études ont permis de définir une programmation de principe et des objectifs d'aménagement pour la transformation du quartier en vue de son retourment d'image.

Cette stratégie de renouvellement peut s'appuyer sur les atouts forts dont le quartier dispose. Ces derniers doivent néanmoins être confortés et valorisés pour devenir de véritables leviers :

- Le positionnement géographique avec, d'une part, l'immédiate proximité du site de l'Union et ses opérations d'aménagement en cours, et d'autre part, la frange intercommunale partagée avec les villes de Roubaix et Tourcoing,
- La présence de nombreux équipements, services publics et équipements commerciaux de proximité qui impactent positivement le fonctionnement et la vie du Quartier.
- La bonne desserte par des axes routiers aux gabarits confortables (boulevard des couteaux, future rue de l'Union)
- Une forte présence du végétal pouvant apporter une réelle qualité paysagère.

A cette stratégie de renouvellement, les ambitions suivantes :

- Un secteur qui, souffrant d'un adossement géographique en impasse, doit être repositionné en tant que tel au sein de la Métropole Européenne de Lille, en s'inscrivant dans la dynamique du pôle d'excellence de l'Union et de ses espaces environnants,
- Un secteur dont le cadre de vie doit être valorisé afin de lui donner une réelle qualité urbaine et résidentielle propre à l'amélioration des conditions de vie des habitants : en faire un quartier plus embelli et apaisé, tirant parti de son paysage, plus perméable et intégré, ouvrant plus largement la place aux déplacements doux et aux piétons.
- Un secteur qui doit être rendu attractif, à l'image renouvelée, s'ouvrant à la mixité.

Conformément à l'art. L 103-2 du code de l'urbanisme, ce projet de renouvellement urbain doit faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées .

#### 2. Les enjeux et les objectifs

Les enjeux sont :

- Rendre le quartier plus perméable et renforcer la mobilité des habitants,
- Embellir le cadre de vie et redonner au quartier une véritable qualité urbaine,
- Renouveler le patrimoine du logement, développer et diversifier l'offre,
- Favoriser la mixité fonctionnelle.

Les objectifs principaux du projet urbain sont :

- Déenserclaver le quartier
- Favoriser les pratiques piétonnes
- Faciliter l'accès aux transports en commun
- Améliorer le fonctionnement, l'usage, l'utilité et l'entretien des espaces verts et augmenter le potentiel de biodiversité
- Créer de nouveaux espaces publics
- Diversifier les formes d'habitat, en termes de formes et de qualité architecturale
- Diversifier les logements en introduisant l'accession et le locatif privé
- Réhabiliter le patrimoine locatif social
- Conforter le pôle commercial des Couteaux

#### 3. Modalités de concertation

Modalités de concertation sur le projet urbain :

- La mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet avec un registre pour recueil des avis :
  - o siège de la Métropole
  - o site internet de la Métropole : [lillemetropole.fr](http://lillemetropole.fr)
  - o mairie de Wattrelos
  - o site internet de la Ville : [www.ville-wattrelos.fr](http://www.ville-wattrelos.fr)
- au moins une réunion publique

- au moins une présentation au Comité il de quartier ou, si il est constitué, au Conseil citoyen

Le dossier de présentation contiendra :

- Un document de présentation générale du quartier
- La présente délibération

Ce dossier pourra être actualisé et complété au gré des réflexions et de l'avancement dans la définition du projet.

La présente concertation sera portée à la connaissance du public par affiches au siège de la Métropole et au siège de la Mairie de Wattrelos. Le public sera également informé par avis dans deux journaux locaux, précisant les dates et les lieux de la concertation.

La commission LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE consultée, le conseil métropolitain décide :

1. D'adopter les objectifs du projet et les modalités de concertation préalable tels que définis ci-dessus
2. D'autoriser le Président à engager les formalités nécessaires à la bonne tenue de la concertation

**Résultat du vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés  
Le groupe Lille Métropole Bleu Marine s'étant abstenu

Acte certifié exécutoire au 01/07/2016

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,  
Pour le Président,

Le Responsable délégué





1, rue du Ballon  
CS 50749 59034 LILLE CEDEX  
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23  
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

[www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)